

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2015

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Vœu pour la conférence pour le climat (COP21)

Rapporteur : Florence Presson

Ainsi que le conseil municipal l'a affirmé dès juin 2006 à l'occasion de sa contribution au schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF), la ville de Sceaux entend résolument placer la gestion de son territoire, de ses équipements et des prestations qu'elle propose à sa population dans une démarche de développement durable, qui suppose une mobilisation quotidienne des services municipaux, de leurs partenaires et de l'ensemble des citoyens. A cet égard, elle veille à ce que chaque âge de la vie puisse trouver sa place sur son territoire.

La conférence pour le climat (COP21) aura lieu du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris et permettra aux Etats de définir, au niveau mondial, les caps à suivre et leurs déclinaisons au niveau national.

Cette conférence va rassembler près de 40 000 participants représentant 195 états, l'Europe, des membres de la société civile et des observateurs.

L'objectif de cette conférence est de négocier le futur accord international pour 2020. Il s'agit de l'accord qui prendra la suite du protocole de Kyoto.

L'enjeu est de taille : il faut aboutir à un accord universel et contraignant pour lutter efficacement contre le dérèglement climatique et impulser la transition des sociétés et des économies résilientes et sobres en carbone. Il s'agit d'un véritable défi universel.

Pour cela, il est nécessaire de mettre en place tous les moyens nécessaires pour baisser les émissions de gaz à effet de serre et ainsi de contenir le réchauffement climatique global. Il s'agit d'une transformation radicale de notre société et des modèles économiques existants. Cette transformation concerne les états et gouvernements, mais aussi les entreprises, les collectivités locales et chaque citoyen.

Pour éviter de reproduire l'échec de la conférence de Copenhague d'il y a 2 ans, et s'assurer que cette conférence soit un succès, il a été défini, l'année dernière à Lima, un nouveau mode de travail. Il n'est plus question de contributions mais d'engagements détaillant le périmètre (réduction, atténuation et adaptation), l'année de référence, la période d'engagement et les méthodologies employées pour estimer et comptabiliser les émissions de GES. Tous les états doivent remettre leurs contributions d'ici le 1^{er} novembre 2015 afin de préparer l'accord de Paris.

Il est possible de suivre l'évolution et le détail des contributions pays par pays sur : le site des Nations Unis, rubrique Convention pour le climat (www.unfccc.int)

<http://www4.unfccc.int/submissions/INDC/Submission%20Pages/submissions.aspx>

Il est proposé au conseil municipal de contribuer à ces réflexions et travaux en émettant le vœu annexé au présent rapport.